PROVINCE DE .. ARRONDISSEMENT DE … VILLE DE …

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal Séance du ……………………..

...

...

**PRESENTS : EXCUSE(E)(S) :**

**Accueil Temps Libre - Programme de coordination locale pour l'Enfance 20..-20… (en abrégé "CLE")**

**OBJET - N°**

Le Collège communal,

Considérant la proposition de résolution suivante à présenter au Conseil communal :

« Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, modifié par le Décret du 26 mars 2009 ;

Vu l'Arrêté du 3 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du Décret du 3 juillet 2003 susmentionné ;

Vu sa délibération en date du 5 novembre 2015 approuvant le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) ;

Considérant que ce programme CLE a été agréé par l'Office National de l'Enfance (ONE) pour une période de cinq ans renouvelable prenant cours le ………………….;

Considérant qu'il convient de solliciter le renouvellement de cet agrément auprès de l'ONE ;

Considérant le courriel en date du ………………………., référente agrément AES de l'ONE, accordant une prolongation du délai de la transmission du programme CLE au ………………………..;

Considérant les résultats de l'actualisation de l'état des lieux et de l'analyse des besoins dans le domaine de l'Accueil Temps Libre et des propositions d'actions à mener à ces fins ;

Vu la convention "One-Ville de……………. " du ……………….fixant les missions du coordinateur ATL ;

Considérant les procès-verbaux des réunions de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) qui se sont tenues les …………………………………;

Sur proposition du Collège communal ; A l'unanimité ;

***ARRETE :***

**Article unique** - le programme de coordination locale pour l'enfance (en abrégé, CLE) 20…-20… proposé par la Commission communale de l'Accueil (en abrégé, CCA) pour le secteur Accueil Temps Libre (en abrégé ATL) et annexé à la présente délibération est **APPROUVE."**

A l'unanimité ; DECIDE

**Article unique** - de marquer son accord sur ce projet de résolution à soumettre à l'approbation du Conseil

communal lors de sa prochaine séance.